

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUCHAUD du 18 Février 2022

● Présents :

- Mme C. POURCEL
- M. C. PLUQUET
- M. F. VAN BOVEN
- M. P. BOLLON
- Mme F. CONDAMINES
- M. S. LEGROS-
- M. D. VAZEILLE
- M. V. LEROY
- Mme D. GOMEZ-MARTIN

● Excusée :

- Mme M.D. BONIFACE

● DELIBERATIONS :

- **Convention tripartite CAF/ CCILAP / Commune de Brouchaud :**

Lecture de la convention adressée à la mairie. Distribution de document.

Objet : mise en place d'actions en faveur des familles

Adoptée à l'unanimité.

- **Convention mise à disposition des services de la commune de Brouchaud auprès de la CCILAP, reversements de CCILAP pour services rendus :**

- eaux pluviales (pour entretien des fossés) 675 E
- chemins de randonnées : 1148,54 E
- voirie communautaire (essentiellement sur le Bourg) : 396 E
- aménagement du bourg : 1200 E

Somme globale arrondie à 3420 E valable pour 1 an.

Adoptée à l'unanimité.

- **Tarification à la nuitée des gîtes communaux :**

En regard des projets de travaux la commune n'a pas renouvelé son inscription auprès des « gîtes de France ».

Jusqu'alors le tarif de la nuitée était de 30 E pour le petit gîte et 40 E pour le grand gîte.

Une proposition est faite pour augmenter le tarif de la nuitée de 10 E par gîte.

Soit 40 E pour le petit gîte et 50 E pour le grand gîte.

Adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion au service de médecine préventive CDG 24 :**

Ce service répond à 2 obligations légales :

- Articles 108-2 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- Articles 10 à 26-1 décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Proposition d'adhésion au service de médecine préventive : Adoptée à l'unanimité.
(l'adhésion prend effet de 2022 jusqu'en décembre 2024).

● ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Le point est fait sur les opérations à financer d'ici la fin du mandat. Le conseil municipal se positionne et valide les travaux et investissements prévisionnels.

● DÉSIGNATION d'un RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ :

Les espaces publics doivent permettre l'accès et la circulation de toutes les personnes en difficulté, qu'elles aient un handicap auditif, cognitif, moteur, psychique ou visuel.

Il y a des dispositions relatives aux cheminements extérieurs, au stationnement automobile (places de stationnement matérialisées), aux accès à l'établissement (rampes d'accès...), à l'accueil du public (hauteur des « banques d'accueil »), aux circulations intérieures verticales (ascenseur, rampe aux escaliers etc.), aux revêtements des sols, murs et plafonds (couleur tranchée pour encadrement des portes...) aux sanitaires (possibilité d'accéder en fauteuil roulant)

Il existe sur la commune un agenda d'accessibilité . Il est à remettre à jour.

- **RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ : Claude PLUQUET.**

● COMPTE RENDU DE LA VISITE DU SOUS PRÉFET :

M. le sous préfet s'est montré à l'écoute.

Des dossiers ont retenu son attention concernant le contrôle de vitesse sur la commune et la pesée des camions des carrières.

● LES CARRIÈRES :

Une étude acoustique va être réalisée. Il y aura 2 campagnes de mesure, une mesure de l'impact déflagration sera réalisée sur la propriété de M. GRANDCOLIN.

● RAPPEL DES DATES DES ELECTIONS :

- 10 et 24 Avril : élections présidentielles

- 12 et 19 Juin : élections législatives

● SMD3 :

La commune avait ouvert un registre pour les usagers concernant la collecte des déchets, et l'a transmis au SMD3.

Un courrier du 17 janvier 2022 adressé à Mme POURCEL indique « ... que les personnes en perte d'autonomie, qui ne bénéficient pas des services d'une aide ménagère, peuvent obtenir un service de collecte en porte à porte assuré par le SMD3, **dès lors que l'ensemble des personnes qui composent le foyer sont titulaires de la carte Mobilité Inclusion** » ...

Le SMD3 propose aux communes de recenser les foyers éligibles....

Il existe 3 cartes Mobilité inclusion :

- La CMI **stationnement** (ancienne carte de stationnement) permet de se garer gratuitement,

-la CMI *priorité* (ancienne carte « *station debout pénible* ») permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise,

-la CMI **invalidité** (ancienne carte *invalidité*) si la personne a une perte d'autonomie importante.

Cette démarche est en lien avec la MDPH (évaluation de la dépendance), et l'APA.

● **ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE :**

- candidature de la commune non retenue.

● **LABEL TERRE DE JEUX :**

- En lien avec les JO de 2024, Vincent LEROY va se renseigner sur ce qui est proposé dans le courrier adressé à la mairie.

● **QUESTIONS DIVERSES :**

- Cybercriminalité : Francine CONDAMINES nous partage des informations sur le risque de cybercriminalité pour les collectivités. En 2021, plus de 50 % des collectivités ont été impactées.

- RPI /SIVS : David Vazeille fait un compte rendu des réunions auxquelles il a assisté.

- VERGER : Cession exceptionnelle de 10h à 12h le 19 Février : rangement du bois, mise en œuvre du compostage...

- MAISON DES ASSO : l'équipe fixe une date pour faire le point sur ce qu'il reste à faire.

- INFOS INSEE : au 1^{er} Janvier 2022 la commune compte 218 habitants.

- COURSE CYCLISTE : une course cycliste empruntera les départementales D67E2 et D68 de 9 h à 13 h le 3 Avril 2022.

- PLAQUE ET MIROIR pour le chemin des Coudriers.

- PLUI : il définit sur la commune le nombre de parcelles constructibles et le nombre de maisons vacantes (non habitées) jusqu'en 2034. Une réunion aura lieu le 3 mars 2022 avec le bureau d'études pour une étude plus précise du contexte communal.

- Réunion à THIVIERS le 16 Mars à 18 h : M. PLUQUET et Mme GOMEZ-MARTIN iront.

- Remplacement de M. CANAT : Mme POURCEL va rappeler le centre de gestion pour organiser un emploi début Avril 2022.